

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 38. en date du 20 Avril 2026
portant autorisation pour le recrutement d'agents contractuel pour
faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en
application de l'article L 332-32 2° du Code Général de la
Fonction Publique

Nombre de membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Avril 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Catherine YAHIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers pour la durée du présent mandat (durée maximum de 6 mois sur une période de 12 mois) et ainsi assurer la continuité de services,
- **fixe** les conditions de recrutements éventuels à intervenir : cadre d'emploi des adjoints techniques, des adjoints administratifs, des adjoints du patrimoine en fonction du besoin,
- **précise** que l'autorité territoriale sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de l'emploi occupé, selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.
- **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **autorise** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la présente délibération.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 20 Avril 2026
Le Maire,

Leilha BERTHON

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260420-2026-38-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

